

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL

(EXTRAIT)

n° 2023-17

de la commune de FERICY

Envoyé en préfecture le 20/04/2023

Reçu en préfecture le 20/04/2023

Publié le

ID : 077-217701796-20230414-D2023_17-DE



NOMBRES DE MEMBRES

Affiliés	qui ont pris	
au Conseil Municipal	En exercice	part à la Délibération
15	12	11

DATE DE LA CONVOCATION

06/04/2023

DATE D'AFFICHAGE

06/04/2023

Séance du Vendredi 14 avril 2023, à la mairie de Féricy

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze avril à 20 heures 30 minutes,

le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,

s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc GERMAIN

Présents:

ALLEYRAT Paul, BOURGES Manel, CARPENTER James, DESPOTS Hervé, DJORDJEVIC Cécile, FOURGOUX-LECLERC Catherine, GERMAIN Jean-Luc, ROCHER Catherine.

Absents excusés :

DESHAMS-FONTAINE Corentin qui a donné pouvoir à DESPOTS Hervé
GARNOTEL Virginie qui a donné à BOURGES Manel
HAMEON Yoann qui a donné pouvoir à ALLEYRAT Paul

Absente :

MENET Sophie

ROCHER Catherine est désignée secrétaire de séance

OBJET : Demande de subvention au titre du Fonds d'Équipement Rural 2023

Le Département aide au travers du Fonds d'Équipement Rural, les communes de moins de 2 000 habitants pour tout projet en investissement lié notamment à l'aménagement et à la rénovation du patrimoine immobilier de la commune, à la création ou la pérennisation d'équipements et de services aux habitants et à la mise en valeur du cadre de vie communal, ainsi qu'à l'aménagement d'espaces publics.

Le taux de la subvention est de 50% maximum appliqué à un montant subventionnable plafonné à 100 000€ HT.

Au vu des projets (d'un montant total HT de 54 094€), il est proposé de constituer un dossier pour les équipements et aménagements suivants :

- Réfection des sanitaires de l'école	7 185€ HT
- Edification d'un mur de clôture pour agrandissement cour école	23 469€ HT
- Réfection du plafond de la salle des fêtes avec dépose des luminaires	18 920€ HT
- Réfection du parquet de la salle des fêtes	1 400€ HT
- Lames pour réfection bancs du village	1 840€ HT
- Rénovation des bancs du monument aux morts	320€ HT
- Volets de l'école au rez-de chaussée	960€ HT

Le financement serait donc le suivant :

Subvention Conseil Départemental FER =	27 047.00€
Part communale – Autofinancement =	27 047.00€
TVA 20% à financer =	10 818.80€
Montant total restant à la charge de la collectivité=	37 865.80€

Par délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, les élus d'autorisent M. le maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département dans le cadre du FER 2023

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le 20 avril 2023

Publié le 20 avril 2023

La secrétaire de séance
ROCHER Catherine



Extrait certifié conforme
à Féricy, le 20 avril 2023

Le Maire,

Jean-Luc GERMAIN



Envoyé en préfecture le 20/04/2023

Reçu en préfecture le 20/04/2023

Publié le



ID : 077-217701796-20230414-D2023_17-DE